



8 Place Malus- 18000 Bourges
Tél 02 48 21 24 79
cgt.ud.cher@wanadoo.fr

CONTRE LA LOI EL KHOMRI / GATTAZ *LA LUTTE CONTINUE !*

Le 9 mars, plusieurs centaines de milliers de salariés et de jeunes se sont mobilisés pour le retrait total de La loi Hollande, Valls, El Khomri, Gattaz.

Malgré toute la propagande patronale et gouvernementale dans les médias, les salariés et la jeunesse ont montré qu'ils n'étaient pas dupes et qu'ils rejetaient massivement ce projet de loi qui nous ramènerait au 19^{ème} siècle.

La jeunesse a bien compris que cette loi menaçait les conditions de vie de leurs parents et précarisera, comme s'il fallait en rajouter, leur situation au travail futur. Elle n'est ni manipulée ni récupérée! Elle est réfléchie, consciente et lucide.

Pour rappel, voici un petit échantillon de ce que permettrait cette loi :

- Travailler 60 h par semaine ;
- Une entreprise pourra, par accord, baisser les salaires et changer le temps de travail ;
- Passer à 25 % à 10 % la majoration des heures supplémentaires ;
- Une mesure peut être imposée par référendum contre l'avis des syndicats représentant 70 % aux élections professionnelles ;
- Un salarié refusant le changement dans son contrat de travail pourra être licencié ;
- L'élargissement du dispositif « forfait jour » qui permet de ne pas décompter les heures de travail ;
- La possibilité de passer à 12 h de travail par jour ;
- La modulation du temps de travail sur 3 ans ;
- Faire travailler les apprentis 10 h par jour, 40 h par semaine ;
- Le fractionnement des 11 heures de repos journaliers ;
- Etre en astreinte ou être en repos sera la même chose ;
- Le travail de nuit ne sera considéré comme tel qu'à partir de 9 h consécutives de nuit ;
- La facilitation des mutations forcées en cas de transfert d'entreprise ;
- La visite médicale d'embauche transformée en une simple visite d'information ;
- En cas de décès d'un proche (enfant, conjoint,...), la durée du congé ne sera plus garantie par la loi ;
- Une entreprise pourra faire un plan social sans qu'elle ait de difficultés économiques ;
- La suppression des minimums de dommage et intérêt en cas de licenciement injustifié ;
- La baisse des indemnités pour les salarié(e)s qui ont vu leur licenciement économique déclaré nul ;
- La baisse des indemnités pour les malades et les accidenté(e)s licencié(e)s ;
- Le plafonnement des indemnités prud'homales.



**NOTRE FORCE, C'EST NOTRE MOBILISATION
ET C'EST COLLECTIVEMENT QUE NOUS POURRONS
FAIRE ECHEC A CE PROJET.**

Il faut amplifier le mouvement commencé le 9 mars ; il faut convaincre l'ensemble du salariat, privé comme public, les chômeurs et aussi les retraités, toute la jeunesse pour être encore plus nombreux le 17 mars à faire grève et manifester.

C'est ainsi que dans le passé, les travailleurs et la jeunesse en lutte se sont fait entendre sur leurs revendications par les différents gouvernements et le patronat.



**GRÈVE ET RASSEMBLEMENTS
LE JEUDI 17 MARS 2016**

BOURGES *17 h 00 – Rond-point de la Résistance*
(Place du 8 Mai 1945)

VIERZON *17 h 00 – Lycée Henri Brisson*

ST-AMAND *10 h 30 – Place de la République*